COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 novembre 2021

L'an **deux mille vingt et un**, **le vingt-six du mois de novembre** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 2021, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle communale sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZE		X	Ingrid MARCELPOIL
Franck LAMBLARDY		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Ingrid MARCELPOIL	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE	X		
Ludovic SOULARD	X		
Anne-Maïté TURMEL		X	Patricia BRAY

Membres en exercice	**14**
Présents	**11**
Votants	**13**
Conseil convoqué le	19/11/2021
Secrétaire de séance :	M. Alain MIMEAU

I. Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. Présentation de Mme LABEGUERIE, Directrice de l'école

Suite au départ en retraite de Rodrigue JUGE, Mme Isabel LABEGUERIE a pris ses fonctions de Directrice de l'école primaire à la rentrée de Septembre. C'est à ce titre qu'elle a été invitée en début de Conseil pour se présenter et faire la connaissance des élus du Conseil Municipal.

Mme LABEGUERIE a tout d'abord tenu à remercier les élus pour leur accueil et les travaux qui ont été entrepris pour la rentrée et d'avoir traité ses requêtes. Quelques questions d'organisation ont aussi été évoquées.

III. **Présentation du dispositif « Garde Particulier »** :

La ville d'Evreux et EPN mettent en place un service de « Garde Particulier » et il est envisagé de pouvoir l'étendre à l'ensemble des communes volontaires de la communauté d'agglomération. À ce jour une dizaine de communes ont manifesté leur intérêt. Afin d'évaluer l'intérêt et la pertinence d'un tel projet, il a été demandé une présentation de ce service à Monsieur MARCELIER, adjoint du service Prévention et Sureté de EPN.

Il s'agit d'un service dont la vocation est de pouvoir, uniquement sur requête des Maires et Maires adjoints, faire relever les infractions par des personnels assermentés pouvant intervenir dans les 5 domaines suivants : pêche, chasse, forêts, voiries publiques communales, domaine général (bâtiments, ...). Ces personnels dénommés "Garde Particulier" ont moins de pouvoir que des policiers municipaux mais agissent en complément et peuvent constituer une aide pour faire respecter les réglementations qui sont de la responsabilité des Maires.

Pour l'exercice de leur fonction, ils patrouillent 24H sur 24 H et le délai d'intervention devrait être assez court (entre 15 et 30 minutes).

Arrivée de Madame Ingrid MARCELPOIL à 20h25

IV. AFFAIRES GÉNÉRALES

FOOD TRUCK

Monsieur le Maire présente la demande d'un commerçant pour installer un « Food Truck » destiné à une restauration rapide le mardi soir à partir du début de l'année prochaine. Une participation financière de 120 € sera exigée par convention pour couvrir les frais d'électricité. Il est demandé de se renseigner sur le montant des « droits de place » habituellement pratiqués dans les communes environnantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'occupation du domaine public, chaque mardi de 17h00 à 21h00, par un commerce ambulant, type food-truck, rue du Rosey à Fontaine sous Jouy à compter du 4 janvier 2022.

Décision : Acceptée à l'unanimité

V. ENFANCE JEUNESSE

Vie de l'école :

- Un cas COVID dans une classe a entrainé la fermeture de la classe concernée pendant une semaine en conformité avec les règles sanitaires imposées par le Ministère de l'Éducation Nationale.
- Pour raison sanitaire, les déplacements des enfants au stade de Pacy sont suspendus. L'accès à la piscine reste ouvert.
- Le goûter de Noël et le repas de Noël sont prévus le 16 Décembre.
- Une séquence PPMS (Plan de Prévention de Mise en Sécurité) est programmée prochainement

Concernant les aménagements en cours ou à poursuivre, il est évoqué diverses demandes à étudier telles que l'installation d'un point d'eau dans la classe en cours de réfection, la pose d'un rétroprojecteur, l'installation de rideaux. Un contrôle des détecteurs CO2 sera fait.

L'étude sur le paiement en ligne de la cantine et de la garderie a été menée. La mise en place sera préalablement testée hors de ces services (paiement des loyers).

Il est signalé que la benne pour récupération des papiers au profit de la Coopérative Scolaire est envisagée au printemps.

En lien avec l'association PST, un stage Vidéo avec quelques adolescents du village s'est déroulé pendant les vacances de la Toussaint.

VI. FINANCES

a. BUDGET 2021 : Décisions modificatives

Deux décisions modificatives budgétaires sont présentées par M. Michel PHILIPPE et adoptées à l'unanimité.

1) Amortissements de frais d'étude et Provisions pour créances douteuses :

Dépenses d'Investissement	Etude PLU Compte 2802 – chap 040	249.16€
Recettes Fonctionnement	Amortissement des immobilisations Compte 7811 – chap 042	249.16€

Dépenses de fonctionnement	Provision pour créances douteuses. Compte 6817 – chap 68	+522.83€
Dépenses de fonctionnement	Chap 022 dépenses imprévues	-522.83€

2) Participation aux frais de fonctionnement du Complexe Pierre Moisy de Huest :

Dépenses de fonctionnement	Participation aux syndicats Compte 657351 – Chap 65	+ 4 000€
Dépenses de fonctionnement	Bâtiments publics Compte 615221 – Chap 011	- 4 000€

b. DEMANDES DE SUBVENTION

En vue d'établir des demandes de subvention auprès de la communauté d'agglomération, du Département et de l'État, diverses propositions de travaux sont débattues en séance.

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont la possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) gérée par la préfecture, des Fonds de concours d'EPN et du Plan de relance Départemental de l'Eure au titre de l'année 2022,

Après analyse des différents travaux susceptibles de bénéficier de ces différents programmes de financement pour l'année 2022,

- Demande de subventions pour des travaux à l'école
  - Rénovation d'une classe (travaux de peinture)
  - Installation de volets roulants sur les fenêtres et la porte d'entrée de la salle de classe en cours de rénovation,
  - Remplacement des luminaires à tube fluorescents par des pavés à LED dans la partie restauration scolaire, la garderie, la classe de petite section-moyenne section et le hall d'accueil des maternelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de déposer les dossiers relatifs à ces travaux.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à constituer ces dossiers avec à l'appui les pièces (devis, certificats...) nécessaires à ce projet.

Décision : Acceptée à l'unanimité

- Demande de subventions pour des travaux à l'école

  - Réfection du sol dans la classe qui vient d'être repeinte et réaménagée

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal sur la nécessité de procéder à la réfection du sol de la salle de classe en cours de rénovation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas procéder à cette réfection.

Décision : 11 voix "contre" et 2 voix "pour"

(deux abstentions Alain MIMEAU et Ludovic SOULARD)

VII. RESSOURCES HUMAINES

Le secrétariat de la Mairie est assuré sur la base de 28 heures par semaine. Monsieur le Maire rappelle l'historique sur l'évolution de la charge de travail sur ce poste et, compte tenu des besoins toujours croissants, propose d'augmenter d'une heure trente la base actuelle.

Vu l'augmentation des procédures dématérialisées et de leur complexité,
Modification de la durée hebdomadaire de service du poste de secrétaire de Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter de modifier la durée hebdomadaire de service du poste de la secrétaire de Mairie de 28h00 à 29h30 à compter du 01/12/2021.

Décision : Acceptée à l'unanimité

VIII. COMPTES RENDUS des SYNDICATS et COMMISSIONS EPN

SIVU CAP Nord Est (Réunion du Conseil Syndical du 18 Novembre)

Les principaux points à l'ordre du jour concernaient :

- la présentation d'un bilan de l'année 2021 avec notamment une fréquentation en hausse sur les Centres de Loisirs, l'organisation des événements de l'été, le recours à un intervenant sportif. Il a été acté le besoin d'une meilleure communication avec les Communes. L'implication de Laurence Huzé en tant que relais du PST a été notamment cité en exemple.
- La reprise des activités de l'association ALEGRA de Gravigny avec intégration de salariés
- Les perspectives 2022 (activités, tarifs,...)
- Le budget prévisionnel 2022. A noter la nécessité de constituer un groupe de travail avec les maires pour établir des règles équitables et homogènes sur les mises à disposition de locaux par les communes.

Conférence de Garnison

Plusieurs conférences de garnison se sont déroulées sur la Base Aérienne 105 :

- le 21 Octobre sur le thème du Service National Universel (SNU) ou l'expérimentation conduite dans l'Eure, qui était un des 13 départements pilotes, a été présentée. L'objectif étant d'affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale, de susciter une culture de l'engagement, et de faire prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux. Ce sont 200 volontaires qui ont participés aux ateliers sur le site du Campus de l'Espace à Vernon et à différentes visites sur les lieux de mémoire en Normandie. En 2022, les jeunes entre 15 et 17 ans peuvent s'inscrire, avant fin mars, au SNU pour un séjour de cohésion d'une douzaine de jours soit du 12 au 24 Juin ou du 3 au 15 Juillet, suivi d'une mission d'intérêt général et la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois (par exemple service civique, réserve opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, ...)
- le 24 Novembre sur « Ariane Group au cœur des enjeux d'une puissance spatiale ».
- et le 25 novembre pour la journée Nationale des réservistes. Cette conférence a aussi été l'occasion d'une présentation du Plan Famille des Militaires par Madame la députée Gibson soulignant l'importance des actions pour conforter la vie des familles des militaires (mutation, missions extérieures, ...) et le rôle des collectivités pour faciliter l'accueil et l'insertion des familles dans le territoire.

EPN Commission Travaux et Déchets

Réunion 4éme Commission EPN VOIERIE – GESTION des DECHETS du 17 Novembre

VOIERIE :

- Présentation avancement des travaux 2021
- Premières opérations 2022
- Mise en place du plan de Viabilité Hivernale à partir du 29 Novembre jusqu'au 14 Mars

Gestion des Déchets :

- Avancements des travaux en cours
- Premier retour d'expérience sur la déchetterie mobile. Nouveau Calendrier pour 2022
- Projet de réduction des déchets (adoption de deux poules)

EPN Commission Finances

TARIFS COMMUNAUTAIRES : augmentent de 2% au 1er janvier, sauf :

- Aires camping-car qui sont fixés à 10 € / 24h
- Aire d'accueil des gens du voyage :
  - Caution / eau / électricité
  - Tarifs en cas de dégradation
- Piscines pour relancer la fréquentation ➔ baisse des tarifs

CONTRAT DE TERRITOIRE (2014-2020 prorogé 2017-2021)

Prolongé de 1 an jusqu'en 2022, le contrat de territoire concerne des projets supérieurs à **100 000 €**

Un même projet peut bénéficier aussi de la DETR mais pas du Fonds de Concours de EPN.

Le reste à charge de la commune ne peut être inférieur à 20 %

Défense Incendie : c'est dans le périmètre des FDC mais il n'est pas envisagé de grossir le fonds pour les DI.

En revanche, bien solliciter la DETR

IX. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les sujets suivants :

- Espace du Bailli : La municipalité a la possibilité de présenter l'aménagement de l'espace du Bailli dans le cadre du « Contrat de territoire » porté par EPN.

- Travaux forestiers : dans le Bois de la Ville de Paris, suite aux travaux de coupe des arbres, le chemin très détérioré sera refait au printemps. À noter la prévision de création d'une mare dans ce secteur.

- Urbanisme : Un propriétaire foncier avait présenté un projet d'implantation d'un mobil-home sur une parcelle lui appartenant. Monsieur le Maire avait informé ce propriétaire de la non faisabilité de ce projet qui ne respecte pas les règles d'urbanisme (PLUI et PPRI). Suite à ce refus le propriétaire a formulé un recours auprès de la Préfecture. Le cabinet du Préfet de l'Eure a confirmé le refus de Monsieur le Maire en indiquant : « votre parcelle se situe en zone verte du plan de prévention des risques naturels de l'Eure moyenne (PPRI) ; aussi, le règlement de cette zone interdit les constructions nouvelles à usage d'habitation. Le PLUI classe votre parcelle en zone naturelle pour laquelle toutes les constructions sont interdites. Un mobil-home est considéré comme une résidence mobile de loisirs et ne peut être installé que dans les parcs résidentiels de loisirs, villages de vacances ou terrains de camping régulièrement créés ».

- Bus 56 : Compte tenu du faible nombre d'utilisateurs des services proposés par le bus 56, un aménagement des dates de passage a été décidé par EPN. Le Bus viendra à Fontaine sous Jouy un mercredi matin tous les deux mois en alternance avec la commune de Jouy sur Eure (où il sera toujours possible d'aller si besoin).

- Carrière hameau des Oriots : concernant l'extension de la carrière située au hameau des Oriots, une enquête publique aura lieu du 7 décembre 2021 au 11 janvier 2022). Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie les : mardi 7 décembre de 16h00 à 19h00 ; mercredi 15 décembre de 9h00 à 12h00 ; mardi 21 décembre de 16h00 à 19h00 ; mardi 11 janvier 2022 de 16h00 à 19h00

- Chasse : une campagne de comptage de nuit de gibiers aura lieu du 10 au 21 Janvier 2022.

- Fleurissement : la commune est récompensée pour son fleurissement et se voit remettre un prix de 700€.

- Frais de scolarité hors commune : une demande de participation par la commune pour assurer les frais de fonctionnement d'une enfant inscrite à l'école de

Jouy/Eure n'est plus d'actualité du fait que cet enfant n'habite pas Fontaine sous Jouy.

- Compteurs d'eau : suite au changement des compteurs d'eau cet été, il a été constaté un certain nombre de défauts entrainant des fuites. Il est vivement recommandé aux usagers de bien vérifier leurs compteurs et de signaler tout dysfonctionnement à « Eaux de Normandie »

- Vœux de la municipalité : sauf contraintes sanitaires, les vœux du Maire sont prévus le 15 Janvier à 17 heures.

Clôture de la séance du Conseil municipal à 23h00

V. BRANDIN BEGHIN	P. BRAY	J. CAPEL	N. COMORET	
L. HUZE Représentée par I.MARCELPOIL	F. LAMBLARDY absent	I. MARCELPOIL	M. MARCAL	J.N. MASSON
A. MIMEAU	R. NORBLIN	M. PHILIPPE	L. SOULARD	AM TURMEL Représentée par P.BRAY